

- extincteurs
- signalétique
- plans d'évacuation
- alarme incendie
- motopompes incendie
- désenfumage

### Cadre légal (France)

#### Obligation des Établissements recevant moins de 20 personnes dits de 5<sup>ème</sup> catégorie:

■ Doter l'établissement des moyens d'extinction (1 extincteur à eau pulvérisée de 6 litres, et 1 extincteur CO2 de 2 Kg placé à proximité du tableau électrique - Art.PE26) et les faire vérifier annuellement.

■ Installer un système d'alarme incendie de Type 4 audible de tous points de l'établissement.

■ Afficher bien en vue les consignes précises de sécurité indiquant le n° de téléphone des pompiers, l'adresse du centre de secours de 1<sup>er</sup> appel et les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre.

■ Entraîner le personnel à la manoeuvre des moyens de secours (Art.PE27)

source : CCI du Var, bulletin n°5 "Vos infos locales".

### Notre entreprise:

Depuis 1995 nous répondons aux besoins de nos clients dans un souci constant de satisfaction.

Spécialisée dans l'équipement en matériel de lutte contre l'incendie des PME, commerces, artisans, particuliers, nous vous proposons le matériel le plus adapté à vos besoins.

Sécuriplus garde comme objectif premier la maîtrise permanente de la qualité de son Service de Vérification Annuelle, dont vous êtes les premiers bénéficiaires.

### Sécuriplus et son "Service de Vérification Annuelle":

Il est recommandé, voire obligatoire, de faire vérifier périodiquement et au moins une fois par an, l'état de vos extincteurs et leur charge. Notre "Service de Vérification Annuelle" vous garanti au meilleur prix, l'assurance du respect de vos obligations en tant que chef d'entreprise, et vous bénéficiez ainsi de la certitude de bon fonctionnement de vos extincteurs.

#### Études et Avertissement:

En France, 260000 incendies domestique et/ou industriel se produisent par an, soit 30 incendies/heure, soit un incendie toutes les 2 minutes.

Parmi les victimes de ces incendies, une personne sur deux décède ou est hospitalisée dans un état grave.

Source : Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance.

### Securiplus Protection Incendie Agence Provence Côte d'Azur

76b Avenue Gambetta  
83400 Hyères

Siret 45162088400010

Tél : 04.94.35.98.41

Fax : 04.94.35.98.25

E-mail : incendie@securiplus-fr.com

Internet : www.securiplus-fr.com

Partenaires :

